

**Cellule d'appui de la CME pour les missions en matière de qualité et sécurité des soins (QSS),
et de conditions d'accueil et prise en charge des usagers (CAPCU)**

Réunion du 15 juin 2016, 17h30-19h30

– Relevé de décisions –

Présents :

- M. Nour AMHAR-KHODJA DSAP
- D^r Anissa BELBACHIR CLUD-SP
- M^{me} Sophie BENTEGEAT DPUA
- D^r Rémy COUDERC CME
- P^r Béatrice CRICKX CME/RSMQ
- P^r Noël GARABÉDIAN Président de la CME
- D^r Anne GERVAIS Vice-présidente CME
- P^r Philippe LECHAT COMÉDIMS
- M^{me} Pauline MAISANI DOMU/Q-GdR
- P^r Jean-Claude MELCHIOR CLAN
- D^r Marie-Laure PIBAROT DOMU/Q-GdR
- M^{me} Catherine RAVIER Cabinet CME
- P^r Christian RICHARD CME/CLIN/CGRAS
- D^r Nadia ROSENCHER Hémovigilante / DOMU
- D^r Jean-Fabien ZAZZO CLAN

Excusés :

- M^{me} Véronique BINET-DECAMPS DOMU/Q-Certification
- D^r Marie BORNES CME
- D^r Nicolas DANTCHEV CME – 3CU
- D^r Stéphane DAVID DRH/DPC
- D^r Sandra FOURNIER DOMU/ÉOH
- Jean-Eudes FONTAN CME
- P^r Daniel SÉRÉNI DRH/DPC
- D^r Laurent TRÉLUYER DSI
- M. Laurent VAUTIER CSIRMT
- P^r Daniel VITTECOQ COMAI
- M^{me} Françoise ZANTMAN DSAP
- Jules GREGORY CME
- Julien LENGLET CME

Invités :

- P^r Sadek BELOUCIF CME, HUPSSD
- M. Marc DUPONT DAJ
- D^r Paul MÉRIA HU Saint-Louis – Lariboisière

Ordre du jour

- Améliorer l'utilisation de la *check list* au bloc opératoire : D^r Paul MÉRIA
- Évolution de la loi Léonetti, M. Marc DUPONT, P^r Sadek BELOUCIF
- Thématiques QSS & CAPCU à débattre en cellule QSS & CAPCU et à la CME
- Priorités à intégrer dans le plan d'action 2017-2020 de la CME

Le compte-rendu de la séance précédente est validé.

1. Améliorer l'utilisation de la *check list* (CL) au bloc opératoire (BO) : D^r Paul MÉRIA

Le D^r Paul MÉRIA rappelle les enjeux de sécurité liés à l'utilisation de la CL et résume la discussion de la réunion des présidents des conseils du bloc animée par le P^r François RICHARD. La CL est tracée dans IPOP mais non réalisée, il existe une méconnaissance certaine des professionnels sur leurs obligations et leurs responsabilités, les seniors sous-estiment le rôle d'exemple et de formation qui leur incombe. Il est enfin nécessaire de développer des actions de formation, en particulier vis-à-vis des internes. Il propose que les actions soient, selon les recommandations de la HAS, déclinées à tous les niveaux : AP-HP, présidents de conseil de bloc, services de chirurgie. Trois types d'actions sont à promouvoir :

- communiquer, y compris sur les responsabilités, par tous les moyens ;
- former les usagers du bloc (livret de l'interne ou application disponible sur *smartphone*) ;
- évaluer par des audits qualitatifs, réalisées sur un mode trimestriel, idéalement de façon croisée et une émulation favorisée par le partage et la diffusion des résultats, au sein du conseil de bloc.

Ces propositions sont à développer. Elles seront présentées à la CME du 11 octobre (bureau du 27 septembre).

2. Évolution de la loi Léonetti nouveaux droits liés à la fin de vie, M. Marc DUPONT, P^r Sadek BELOUCIF

M. DUPONT a transmis un diaporama détaillant l'évolution de la législation sur les droits des personnes en fin de vie. La loi du 2 février 2016 instaure :

- le droit des patients à la sédation profonde et continue jusqu'au décès ;
- le respect des directives anticipées du patient (ou en leur absence, le témoignage de la personne de confiance), opposables sauf urgence ou si elles sont inappropriées, non conformes ;
- un enseignement sur les soins palliatifs dans la formation initiale et continue de tous les professionnels de santé.

Elle renforce :

- la création d'un registre national des directives anticipées ;
- le droit du patient de refuser ou d'interrompre tout traitement, notamment s'il le juge déraisonnable ;
- l'interdiction de poursuite mais également de mise en œuvre de traitements qui résultent d'une obstination déraisonnable ;
- le non-respect des directives anticipées relève d'une démarche collégiale définie par voie réglementaire.

Un conseil national des soins palliatifs et de la fin de vie a été mis en place. La HAS va produire un document d'information sur les directives anticipées. À l'échelon institutionnel, un plan d'action va être finalisé dans l'objectif de mieux faire connaître la loi et en faciliter son application.

3 – Question diverse

Collectif de lutte contre la dénutrition

Le P^r Jean-Claude MELCHIOR et le D^r Jean-Fabien ZAZZO sollicitent l'appui officiel de la CME sur le projet proposé par le collectif de lutte contre la dénutrition qui a identifié 10 propositions. Le principe est accepté. Il est proposé que la Domu sollicite l'appui du directeur général.

4. Thématiques QSS & CAPCU à débattre en cellule QSS & CAPCU et à la CME

Le calendrier des présentations est mis à jour.